



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Épargne

Négociation Annuelle Obligatoire CEPAL du 16/01/2009

Lors de cette 3^{ème} réunion de NAO, un balayage quasi complet de tous les sujets a été réalisé :

→ **Sur la question du PSE** (*plan social*) tout d'abord : au-delà de la simple et formelle consultation du CE, le SPBA/CGT a demandé qu'une négociation intervienne (*avec les syndicats donc*) pour que les suppressions d'emplois et les mesures d'accompagnement soient correctement examinées.

La Direction n'a pas été très enthousiaste, sans rejeter complètement notre proposition.

Salaires et primes.

→ **L'enveloppe intéressement / participation** : augurant d'une enveloppe « rabougrie » (680 K€), la Direction indique qu'elle profitera des possibilités offertes par la législation pour augmenter la distribution en portant l'enveloppe à **2,7 M€**. La traduction de cette mesure portera la **moyenne** distribuée de 500 à **2000 € pour un salarié à temps plein**

🔔 **Commentaires** : le SPBA/CGT note que nos demandes et le mouvement de grève du 28 novembre 2008 ont porté leurs fruits, le plus octroyé ayant même progressé comme nous le souhaitions...

Nous avons demandé par ailleurs :

- participation : adapter l'accord à la nouvelle législation (*le blocage systématique sur un PEE n'est plus obligatoire*)
- intéressement : faire le point de l'accord rapidement, et avant le 30 juin 2009 dans tous les cas. En effet, il faut se souvenir que la moyenne supposée sur les 3 exercices de l'accord devait se situer à **3,8 M€**, alors que, pour l'instant, nous ne serions qu'à **2,85 M€** avec l'enveloppe 2008 « abondée » (*versée en 2009*). **Cette situation est loin d'être à prendre à la légère !!!**

→ **Prime « U.C. assurances »** : les salariés attendaient un juste retour sur investissement... la Direction, confirmant bien avoir touché l'enveloppe prévue, indique que les résultats de la CEPAL sont un tout. Elle affirme que son geste sur l'intéressement sert de contrepartie !

🔔 **Commentaires** : **les salariés sont loin d'être de cet avis !**

→ **Part variable 2008** : la Direction indique que l'enveloppe serait la même que l'an passé (soit 2,1 M€), sans savoir toutefois si toutes les agences pourront y prétendre.

🔔 **Commentaires** : les demandes syndicales proposant le principe d'une redistribution de l'enveloppe ou de minima « part variable » n'ont pas trouvé (*pour l'instant ?*) d'écho auprès de la Direction.

→ **Augmentation individuelle conventionnelle** (*salarié n'ayant pas eu d'augmentation individuelle depuis 8 années*) : la Direction précise que seulement 7 salariés seraient concernés par cette « voiture balai » au 01/01/09.

🔔 **Commentaires** : ce chiffre est aussi bas que surprenant. Faut-il mettre cela sur le compte d'une répartition ajustée des augmentations individuelles ? Il serait exagéré d'en tirer de telles conclusions !

→ **Prime « Responsable Point de Vente »** : avec la fermeture à terme de plusieurs points de vente unipersonnels, la prime indiquée (90 €) sera intégrée définitivement dans le salaire pour les responsables qui la perçoivent depuis plusieurs mois afin d'éviter, lors de mutations, des baisses intempestives de rémunérations.

🔔 **Commentaires** : même si cela coule de source pour beaucoup, cette application nécessitait d'obtenir cet agrément. C'est bien... il restera à vérifier que le maintien soit bien réel, et que la Direction ne chipotera pas exagérément sur le nombre de mois au poste de RPV.

→ **Augmentations individuelles 2009** : la Direction confirme une enveloppe identique à celle de l'an passé (408 salariés avaient été concernés en 2008, 412 en 2007 et 332 en 2006) !

🔔 **Commentaires** : nous souhaitons bien évidemment que le plus grand nombre soit concerné...

→ **Prime de transport** : la Direction ne souhaite appliquer que la partie obligatoire, c'est-à-dire la prise en charge, sur justificatifs, à 50 % des frais occasionnés par les transports en commun.

🔔 **Commentaires** : nous n'étions pas les seuls à demander un élargissement de cette prise en charge (+ de 50 % et l'extension au véhicule personnel), mais cela n'a pas suffi... la Direction se contentant du minimum pour l'instant. C'est vraiment dommage pour une foule de salariés, notamment lorsqu'ils ont été nommés sur des lieux de travail éloignés de leur domicile... et ne perçoivent plus aucun défraiement !!!

→ **Egalité professionnelle** : suite aux 13 discriminations répertoriées (jusqu'à 3000 €), la Direction avait indiqué effectuer un rattrapage en 2 fois. Elle ne souhaite pas faire plus... mais reconnaît une mauvaise communication.

🔔 **Commentaires** : la com' a bon dos !!! Lorsqu'une discrimination atteint ce montant, il est fort probable que l'écart existe depuis longtemps. Il nous semble injuste d'étaler la mise à niveau, ne faire aucun rattrapage, ni sur le salaire en lui-même, ni sur les compléments de retraites...

Autres sujets

Sur l'augmentation des RAM, la création de minima locaux (*salaires*) ou la création de primes diverses, la Direction ne veut rien entendre.

C'est dommage ! Notre revendication porte sur la **mise en adéquation effective des Compétences / Emplois / Classifications**, sachant que la Direction ne pourra indéfiniment rester à pratiquer son grand écart actuel... position régulièrement reconnue comme inconfortable !

Elle prévoit cependant de regarder cette requête et annonce **la création de poste de GC+ ...**

→ **Congés soins** : la Direction ne proratisera plus ce type de congés pour les temps partiels.

→ **Congés lors de familles recomposées** : la Direction regardera avec attention les demandes notamment pour ceux concernant les enfants.

→ **Nouveaux prêts ou amélioration de l'existant** : la Direction ne souhaite pas aller plus loin, mais étudiera la possibilité d'effectuer les demandes de PPA (*prêts personnels agents*) via le CRC.

→ **Nouveaux bulletins de salaire** : les discussions nationales ne sont pas encore closes. Ce dossier est en préparation (*lignes séparées pour le salaire de base et les anciennes primes intégrées*), la Direction prévoit être fin prête pour ceux de mars/avril.

Sur les questions relatives à l'emploi, elle indique que la consultation sur le PSE est le meilleur lieu pour en discuter. Sur ce qui est des référentiels, des briefings et autres éléments relatifs à l'organisation de l'activité, elle ne souhaite pas de modifications. Sur les heures supplémentaires récurrentes, la réponse consacrée « *elles doivent être récupérées* » fait son come-back... et permet à la Direction de lancer à la cantonade qu'elle apprécierait un élargissement des cadres au forfait ! Sur les questions de prévoyance, elle laisse le soin d'élargir la palette des dispositions ou prises en charge à la CNCE. L'aspect dépendance pourrait néanmoins être abordé. Sur la possibilité d'arriver la veille des réunions, elle reconduit la mesure d'autorisation automatique en hiver, d'une durée calée sur l'ex-période « pneus clous » (15/11*15/03) ! Elle n'envisage pas non plus d'augmenter les heures de délégations syndicales.

Vos représentants SPBA/CGT

Alain BARASINSKI, Eric MAHIDDINE, Alain MOULY.